
	Module Pléiades de Gestion des Temps et Activités	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	Information aux « personnes concernées »	Page 1 sur 1

Finalité du traitement		
<p>Dans le cadre du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) unifié pour l'ensemble du RSI (caisse nationale et toutes les caisses de base), le module de gestion des temps de présence et des horaires (module PTA du progiciel Pléiades) concerne la gestion locale de l'ensemble des caisses de base ainsi que la caisse nationale. Suite à une mise en place progressive, la solution complète est désormais déployée sur l'ensemble des caisses de base et sur la caisse nationale, dans sa version « Web PTA ». Cette version permet notamment de remplacer les déclarations papier par des déclarations dématérialisées. Elle apporte également la possibilité pour les agents du RSI de consulter leur compte ainsi que le planning des absences concernant leur service, et pour leur hiérarchie de consulter les comptes de leur équipe.</p> <p>Cadre conventionnel à création du traitement : Protocole d'accord du 3 Mai 2007 (art. 17)</p>		
Personne(s) concernée(s) par le traitement (celles auxquelles se rapportent les données)		
L'ensemble des personnels du RSI, caisse nationale et caisses de base sont concernés; la mise en place commencée en 2008 est finalisée.		
Catégories de données à caractère personnel (liste des catégories de la déclaration normale CNIL)	Catégories de destinataires des données	Durée de conservation
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Identification ▶ Vie professionnelle ▶ Badge ▶ Horaires d'entrée et sortie 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Personnes habilitées du service du personnel ▶ Personnes habilitées des services gérants la paie ou les traitements 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ au maximum 5 ans après le départ du salarié.
Responsable du traitement		Service(s) responsable(s) de la mise en œuvre
Directeur général de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex		Direction des Ressources Humaines de la caisse nationale et directions des caisses de base. Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex
Service(s) en charge des droits d'accès et de rectification		Référence et date de déclaration CNIL (s'il y a lieu)
Service du Personnel des caisses de base du Régime Social des Indépendants (coordonnées disponibles sur le site Internet www.le-rsi.fr); ou à défaut : Direction des Ressources Humaines de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex (par mail : svp.grh@le-rsi.fr)		(article 24 de la loi 78-17 modifiée du 6/1/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et délibération CNIL n° 02-001 du 8/1/2002 concernant les traitements automatisés d'informations nominatives mis en œuvre sur les lieux de travail pour la gestion des contrôles d'accès aux locaux, des horaires et de la restauration : norme simplifiée n° 42) Création : Récépissé de « déclaration de conformité à la norme simplifiée 42 », numéro 1277380 en date du 15/02/2008 Modification 1 : septembre 2011, version web de PTA
Autres informations (s'il y a lieu)		
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Transferts de données hors Union Européenne : NON ▶ Droit d'opposition : NON 		